



8, rue Tédénat  
30900 Nîmes  
Tél. : 04.66.21.07.89  
Fax : 04.66.76.14.23  
apsa30@wanadoo.fr

## PROJET ASSOCIATIF

Association pour la Prévention et le Soins en Addictologie du Gard (APSA 30)

### Sommaire

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION APSA 30 .....	1
LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION .....	2
LES PRINCIPES ASSOCIATIFS .....	2
LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ASSOCIATIF .....	4

### PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION APSA 30

L'association a été créée en 1973, les membres adhérents sont des citoyens bénévoles d'horizons différents, représentants de la société civile, désirant chacun militer en faveur de la prise en compte et du respect de la dignité des personnes accueillies dans le cadre de l'association.

Le projet associatif d'APSA 30 consiste à promouvoir des réponses adaptées aux questions d'usage de drogues et d'addictions, dans une logique de santé publique, par le biais de dispositifs favorisant la réduction des risques (RDR) et des dommages, la prévention, l'accès aux soins et proposant un accompagnement et une prise en charge sur le plan médical, psychologique, éducatif et social.

Elle participe également aux recherches cliniques et théoriques en sciences sociales, psychologiques et médicales.

Elle participe de même aux actions de prévention, de réduction des risques, de formation, et d'enseignement. Elle gère et anime des établissements de soins avec ou sans hébergement, des services d'accueil et de prévention et elle s'organise en commissions territoriales.

Elle participe au travail en réseau et établit à cette fin des conventions de partenariat avec d'autres associations ou organismes œuvrant notamment dans les champs sanitaire, social et de l'insertion, les services médico-sociaux, judiciaires et hospitaliers.

De même, elle signe des conventions avec les pouvoirs publics, selon les objectifs et compétences qui les concernent.

L'association s'adresse à tous indistinctement.

### LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

#### *L'association se positionne aux côtés des personnes addictées et usagères de drogues*

Elle prend en considération, toutes les personnes sollicitant son soutien, qu'elles soient consommatrices à usage simple, consommatrices à usage abusif, dépendantes, ainsi que leur entourage.

#### *L'association milite pour promouvoir un dialogue positif*

Ce dialogue est basé sur le respect des représentations de chacun tout en œuvrant à leur évolution. Il s'agit de penser et d'agir à partir des questions que se pose la société à propos de l'usage de drogues, de l'addiction, et des réponses possibles à y apporter.

En effet, la société change ainsi que le regard porté sur les personnes concernées. La réflexion et les actions de l'association sont ainsi amenées à évoluer.

#### *L'association participe au débat sur la place des addictions et des drogues licites et illicites au sein de la société*

Témoin et héritière des pratiques et de la réflexion en matière d'addictologie, elle se veut force de propositions dans les espaces de démocratie sanitaire, compte-tenu de son expérience et de son savoir faire dans ce domaine.

Elle se positionne notamment en faveur d'un passage de la prohibition des usages de drogues à une régulation visant ainsi la réduction des risques et dommages.

Dans cette optique, l'association s'engage à favoriser l'information et la prévention.

L'association APSA 30 participe, autant que faire se peut, aux dynamiques associatives, fédératives et de réseau en addictologie, tant au niveau local, régional que national, dès lors que les objectifs de celles-ci sont en phase avec les valeurs et principes de l'association.

### LES PRINCIPES ASSOCIATIFS

Afin d'accompagner, de soutenir et de prendre en charge les personnes usagères de drogues ou addictées, APSA 30 appuie son action sur les principes d'intervention suivants :

#### *L'accompagnement des personnes concernées « là où elles en sont et comme elles sont »*

L'accompagnement consiste à recevoir les personnes là où elles en sont et comme elles sont, sans jugement quant à leurs consommations, leurs comportements et leur choix de vie.

Toute personne ayant des consommations de substances psychoactives ou ayant des addictions comportementales (jeux, écrans) peut faire appel à l'association.

Certains usagers ont des consommations festives et occasionnelles. Ils convient de savoir les écouter pour mieux orienter nos actions de prévention.

D'autres souhaitent consommer et gérer leurs consommations sans demander de soin. Il s'agit donc de prendre en compte cette réalité, de proposer information et matériel de RdR pour prendre soin de ces consommateurs.

D'autres aussi demandent à questionner une pratique ou une dépendance qui met en danger leur existence (physique, sociale, psychique, affective...). Nous devons pouvoir leur faire une offre de soutien dans un travail psycho-éducatif, en plus des soins infirmiers et médicaux.

### *L'usager en tant que citoyen responsable*

APSA 30 se donne pour objectif de promouvoir une réflexion sur la question de l'addiction, pour que chacun puisse s'interroger sur ses représentations, ses craintes, ses peurs, ses rejets, sa fascination, afin de rendre possible un autre regard sur les usagers.

Ce changement de regard devrait permettre une autre approche de l'addiction et une prise en compte des différents types de consommations.

Les usagers rencontrés dans le cadre des établissements gérés par l'association sont des citoyens responsables avec lesquels nous pouvons co-construire des réponses adaptées à leurs demandes.

Ils ont des droits à faire valoir, avec le soutien des professionnels si besoin, et des obligations à respecter, même si nous estimons - avec eux - que les textes législatifs actuels doivent évoluer.

### *La dynamique de « l'aller vers »*

#### Aller vers les usagers

Nous pensons qu'il faut rencontrer les usagers là où ils sont. En effet, certaines personnes ne sont pas en situation de venir dans nos établissements, soit parce qu'elles ne connaissent pas les structures, soit parce qu'il leur est difficile, du fait de l'éloignement par exemple, de s'y rendre. Également, il est important d'aller vers un public qui ne fréquente pas les centres spécialisés (milieux festifs, prisons...) et de se rapprocher de ces personnes pour leur permettre de bénéficier des prestations et services qu'offrent les établissements de l'association.

#### Aller vers les professionnels libéraux

L'association favorise l'articulation avec les professionnels libéraux et les établissements qu'elle gère pour la mise en commun des savoirs-faire, le partage des prises en charge et des accompagnements.

#### Aller vers les partenaires territoriaux

Aller vers, c'est aussi :

- participer activement à la coordination territoriale des actions de prévention, de Réduction des Risques et de soins en addictologie à chaque fois que cela est possible.
- renforcer et alimenter les liens avec les partenaires en amont et en aval des accompagnements et des prises en charges.

### *Le soutien et l'accompagnement de l'entourage des usagers*

Prendre en considération l'entourage des personnes est un élément essentiel de l'action menée. Le soutien et l'accompagnement de l'entourage (famille, proches) est favorisé chaque fois que cela est possible.

### *Le partenariat*

L'accompagnement des usagers ne se fait pas uniquement au sein des établissements gérés par l'association, mais en lien avec les partenaires effectifs ou potentiels qui interviennent auprès des usagers.

La dépendance a tendance à isoler les individus, il s'agit donc de favoriser le lien par des étayages multiples et d'éviter une réponse unique.

En cela, le travail en réseau, la dynamique partenariale, l'intervention auprès des acteurs locaux et dans les espaces territoriaux sont indissociables de l'accompagnement proposé aux usagers.

Renforcer et alimenter les liens avec les partenaires en amont et en aval des prises en charges permet d'en améliorer l'efficacité par la mobilisation d'autres professionnels.

L'association, par l'intermédiaire des salariés, se positionne vis-à-vis des partenaires locaux comme « élément ressource » en matière d'addictologie et d'accompagnement à la RdR tout en respectant et en valorisant les compétences de chacun.

## LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ASSOCIATIF

### *Parcours de vie, parcours de soin*

L'association se positionne pour la prise en compte de chacun dans sa globalité, donc dans son parcours de vie et ses priorités. Il s'agit donc d'offrir un service professionnel qui s'inscrit dans une démarche globale en lien avec tous les partenaires et l'utilisateur, comme acteur central.

Il paraît essentiel, de travailler dans un continuum d'interventions : prévention, intervention précoce, réduction des risques, et soins, en complémentarité avec les autres acteurs du champ social, sanitaire médico-social, judiciaire et éducatif....

Le travail en complémentarité entre les établissements de l'association et avec les partenaires territoriaux est nécessaire pour adapter au mieux notre action au parcours de vie et de soin de chacun.

### *Réduction Des Risques*

Le concept de réduction des risques, se fonde sur le renoncement à un idéal d'éradication des drogues, sur la démarche de proximité, le non-jugement moral des pratiques ainsi que la responsabilité et la participation des usagers.

La réduction des risques est mise en œuvre, notamment, dans les interventions en milieu festif au cours desquelles les « usagers relais » contribuent à la mise à disposition de matériel de RdR.

L'association soutient tous les dispositifs favorisant la réduction des risques.

### *Réduction des dommages*

Constatant que certains usagers sont pris dans une logique addictive parfois très ancienne, il s'agit de réduire les dommages liés ou induits par un comportement addictif et d'améliorer l'accès aux soins.

*Les objectifs multiples sont donc les suivants :*

- Être du côté du soin, de la réduction des risques et des dommages
- Réduire les addictions, ou leur impact
- Œuvrer contre la stigmatisation des personnes
- Proposer des réponses évolutives et diversifiées
- Favoriser le passage des soins spécialisés aux dispositifs de droit commun
- Améliorer et renforcer l'autonomie de chacun
- Favoriser l'insertion sociale et citoyenne

L'action de l'association est portée par des dispositifs multiples, complémentaires. La rencontre, l'accueil, l'accompagnement, le soin ambulatoire et résidentiel sont des temps et/ou des lieux où peut s'amorcer le soin.

### *Transdisciplinarité et adaptabilité*

Pour mener à bien ces missions APSA 30 gère et s'appuie sur les établissements disposant d'équipes pluridisciplinaires (infirmiers, médecins, psychologues, travailleurs sociaux, intervenants extérieurs, etc.) travaillant en transdisciplinarité. Celle-ci est indispensable pour assurer la coordination des accompagnements et des prises en charge et les adapter au temps du sujet accueilli, hébergé, rencontré. Elle permet également aux professionnels d'articuler leur travail avec la personne accueillie, rencontrée ou hébergée en s'appuyant sur les compétences propres de celle-ci tout en privilégiant la co-construction des actions.

Les professionnels, salariés de l'association, travaillent dans le respect des réglementations en vigueur, en fonction des évolutions des connaissances, des outils et des pratiques professionnelles. L'association s'engage à soutenir les établissements et à défendre leur travail auprès des autorités de tarification.

### *Mise en œuvre d'un processus continu d'amélioration de la qualité*

Ce processus, soutenu par l'association, répond à la démarche de bientraitance vis-à-vis des personnes accueillies et accompagnées. Il se caractérise par l'évaluation des activités délivrées au sein des établissements.

Le processus d'amélioration de la qualité, se concrétise par une dynamique de mutualisation, de transversalité et de solidarité inter-établissements.

Elle s'appuie sur la lisibilité des projets de chacun des services dont les missions spécifiques et différenciées doivent faciliter l'accès pour les usagers et la synergie pour les professionnels.

Pour permettre une actualisation continue du projet associatif, APSA 30 est à l'initiative d'espaces de concertations et d'échanges réguliers entre les administrateurs et l'ensemble des professionnels de l'association.

## *Moyens*

L'association utilise tous les moyens autorisés, expérimentaux ou pérennes, susceptibles de soutenir ses objectifs et accompagner les personnes concernées par son action.

- Accueil ambulatoire et résidentiel
- Accompagnements individuels ou collectifs
- Accompagnement psychologique, éducatif, médical, social
- Dans et hors les murs
- Partenariats
- Multidisciplinarité et travail d'équipe
- Formation professionnelle.
- ...

Pour cela l'Association se dote de moyens humains. Elle recrute pour la gestion de ses établissements un ou plusieurs directeurs auxquels elle donne des délégations précisées dans le cadre d'un DUD (Document Unique de Délégation).

Nîmes le 07 décembre 2015